

**U18 A 7 FEMININES  
SECTEUR SUD-OUEST  
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

*Cette Organisation s'applique pour la saison 2009/2010.  
Ce règlement s'appuie sur les règlements généraux de la FFR.*

**La Compétition**

**1. Principe Général :**

**a. Une phase de brassage**

*Quatre plateaux de 5 ou 6 équipes sont constitués sur des critères géographiques.*

*Elles se rencontrent les 17/10/09 et 14/11/09.*

*A l'issue de cette phase, les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> participent à la phase préliminaire de niveau A et les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> à la phase préliminaire de niveau B.*

**b. Une phase préliminaire**

*Un plateau de 6 équipes pour le secteur Nord et un plateau de 6 équipes pour le secteur Sud sont constitués avec les équipes de niveau A.*

*Un plateau de 5 ou 6 équipes pour le secteur Nord et un plateau de 5 ou 6 équipes pour le secteur Sud sont constitués avec les équipes de niveau B.*

*Elles se rencontrent le 12/12/09.*

*A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 5 ou 6 sur chaque plateau.*

### *c. Une phase qualificative*

*Un plateau de 6 équipes est constitué avec les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de niveau A secteur nord et les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de niveau A secteur Sud et un plateau de 6 équipes est constitué avec les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de niveau A secteur Sud et les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de niveau A secteur Nord.*

*Elles se rencontrent les 23/01/10 et 13/03/2010.*

*A l'issue de cette phase les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque plateau sont qualifiés pour le tournoi final du Secteur Sud-Ouest qualificatif pour le Championnat de France.*

*Les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> disputeront le tournoi final (Challenge) du Secteur Sud-Ouest.*

*Pour le niveau B, même principe d'organisation avec 2 plateaux de 5 à 6 équipes. Toutes les équipes disputeront le tournoi final (Challenge) du Secteur Sud-Ouest.*

### *d. Deux tournois finaux*

*Un pour décerner le titre de Championne du Secteur Sud-Ouest et qualifier les équipes du Secteur pour le Tournoi Final FFR qui se déroulera le 23 Mai 2010.*

*Le nombre des qualifiés vous sera donné ultérieurement, la Commission Féminine Fédérale ne l'ayant pas encore déterminée.*

*Un pour décerner le Challenge du Secteur Sud-Ouest.*

*Ils se joueront le 9 Mai 2010.*

2. Composition des plateaux et lieux des rencontres de la phase de brassage

|                                                     |                                                     |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <i>A Limoges le 17/10<br/>A Brive le 14/11</i>      | <i>A Marmande le<br/>17/10<br/>A NERAC le 14/11</i> |
| <i>GUERET</i>                                       | <i>URMC/DURAS</i>                                   |
| <i>BRIVE</i>                                        | <i>E. VALLEE DU<br/>LOT/STÉ LIVRADE</i>             |
| <i>xv ST PAUL DES LANDES</i>                        | <i>AGEN</i>                                         |
| <i>ST CERÉ</i>                                      | <i>NERAC</i>                                        |
| <i>LIMOGES</i>                                      | <i>CADAUJAC/DDB</i>                                 |
| <i>GRAMAT</i>                                       | <i>BRUGES/BLANQUE<br/>FORT</i>                      |
| <i>A PERIGUEUX le 17/10<br/>A LE BUGUE le 14/11</i> | <i>A LONS le 17/10<br/>A SALLES le 14/11</i>        |
| <i>PERIGUEUX/RIBERAC</i>                            | <i>LONS</i>                                         |
| <i>LE LARDIN/MONTIGNAC</i>                          | <i>COARRAZE NAY</i>                                 |
| <i>LE BUGUE/BELVES</i>                              | <i>HÉRM</i>                                         |
| <i>CENAC</i>                                        | <i>MENDITTE/SALIES</i>                              |
| <i>URMC/DURAS</i>                                   | <i>BAYONNE</i>                                      |

*Le Secteur Sud-Ouest enverra au club recevant le déroulement des matchs à jouer et des feuilles de participation pour chaque équipe la semaine précédant la journée du plateau qu'il organise.*

### **3. Points attribués à la fin de chaque plateau :**

*Les points seront attribués comme suit :*

- 1er : 5 points
- 2ème : 4 points
- 3ème : 3 points
- 4ème : 2 points
- 5ème : 1 point
- 6ème : 1 point

*En cas d'égalité, le classement sera fait en fonction :*

- du résultat des matchs entre les équipes à égalité
- du nombre de joueuses expulsées définitivement
- du nombre d'essais marqués par chaque équipe

### **4. L'arbitrage**

*L'arbitrage est confié à des arbitres du Comité du club qui reçoit. Il convient donc au club recevant d'informer la Commission des Arbitres de son Comité du lieu exact où se déroule les rencontres, ainsi que toutes modifications pouvant intervenir.*

*En l'absence d'arbitre, l'arbitrage sera effectué par un LCA des clubs en présence. Les feuilles de matchs seront à retourner dès le lendemain des rencontres à la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest à AGEN.*

### **5. Forme de Jeu**

*Jeu à 7 (Catégorie E)*

*Règles : application de l'essentiel des compétitions 2009/2010.*

*Terrain : enlever les 5 mètres de chaque côté en largeur et 10 mètres dans chaque camp en longueur.*

## **6. Horaire des rencontres et Changements de date**

*Les rencontres se déroulent entre 14h00 et 17h00 le samedi.*

*Il n'y a pas de report possible à l'exception de ceux dus aux intempéries et constatées par un arrêté municipal d'interdiction.*

## **7. Forfaits simples et effectifs incomplets**

*Application de l'essentiel des Compétitions 2009/2010.*

## **8. Forfait général**

*Sera considérée comme forfait général :*

- *Une équipe se retirant elle-même de la compétition*
- *Une équipe ayant accumulé plus de 8 forfaits simples sur toutes les phases de la compétition confondue.*

## **9. Sanctions financières et disciplinaires**

*Application des Articles V des Statuts et Règlements Généraux de la FFR par la Commission ad hoc du Comité Périgord-Agenais.*

*Le montant de l'amende pour carton rouge (quel que soit le motif, y compris 2<sup>ème</sup> carton jaune) sera de 150€.*

*Pas d'amende pour forfait simple.*

*Pour un forfait général, le montant de l'amende est fixé à 500€.*

## **10. Les frais d'arbitrage**

*Les dispositions sont fixées par chaque Comité Territorial des clubs qui reçoivent un plateau.*

## *11. Site Web*

*Le Secteur Sud Ouest met à jour toutes les informations concernant les compétitions qu'il gère sur le site du Comité Périgord Agenais : [www.parugby.com](http://www.parugby.com) dans l'onglet « secteur S-O- FEMININES »*

*Ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr), sont considérées officielles.*

### *Adresse de la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest :*

*Secteur Sud-Ouest – Comité du Périgord-Agenais  
2, Rue Pierre de Coubertin  
BP 90102  
47004 AGEN CEDEX  
Tél : 05.53.98.80.27  
Fax : 05.53.77.08.93*

*Mail : [secteursudouest@orange.fr](mailto:secteursudouest@orange.fr)*

*Pour tout point non évoqué dans le présent document, il sera fait application des Règlements Généraux de la FFR en vigueur.*